

quartiers2030

Contrat de ville 2024 -2030 Dracénie Provence Verdon agglomération

- Dépôt des dossiers du **20 février au 22 mars 2024**
- En 2024 l'appel à projets **Quartiers d'Été** se calque sur la même temporalité de dépôt que l'appel à projets politique de la ville
- A partir de 2024 les **actions de lien social et de vivre ensemble au titre de la TFPB**, élaborées avec les bailleurs sociaux, sont intégrées dans l'appel à projets politique de la ville



Abattement TFPB
dans les QPV



Table des matières

- I. Les objectifs de la Politique de la Ville
- II. Les critères d'inéligibilité des projets
- III. Les critères d'éligibilité à l'appel à projets
 - 3.1 Les porteurs de projets
 - 3.2 Les projets
 - 3.3 Les axes prioritaires et actions à privilégier dans les candidatures de l'appel à projets
 - 3.4 L'évaluation des actions
 - 3.5 Le calendrier prévisionnel de programmation
- IV. Les critères d'appréciation des projets
 - 4.1 Critères qualitatifs des projets
 - 4.2 Critères financiers des projets
- V. Actions quartiers d'été 2024
 - 5.1 Critères d'éligibilité des projets
 - 5.2 Modalités de dépôt
 - 5.3 Communication
 - 5.4 Evaluation et indicateurs de suivi
- VI. Identification des domaines d'intervention du dispositif « Ville Vie Vacances »
 - 6.1 Les publics et territoires bénéficiaires
 - 6.2 Les périodes
 - 6.6 Les actions éligibles
- VII. Identification des domaines d'intervention du dispositif « Fonds de participation des habitants »
- VIII. Actions au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- IX. Fonds interministériel de prévention de la délinquance

ANNEXES

Cadre de référence et géographie prioritaire « Engagement Quartiers 2030 »
(décret 1314 du 28/12/2023)

Fiche d'évaluation /fiche de synthèse

Liste des appels à projets partenaires

Guide pratique de dépôt

I. Les objectifs de la Politique de la Ville

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine, de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Comme rappelé successivement par les lois et les circulaires de 2014 et 2018, la Politique de la Ville a deux objectifs principaux :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville à savoir l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents en QPV et aider à l'inclusion sociale
- Mobiliser et adapter les actions relevant de politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, mettre en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Ce deuxième objectif nécessite donc de concentrer temps et moyens afin de mobiliser les fonds de droit commun en direction des habitants des quartiers prioritaires avec l'ensemble des signataires et non signataires du Contrat de Ville.

La Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise les modalités des nouveaux contrats « Engagement Quartiers 2030 ».

De façon transversale, en application de la loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la note technique du 7 août 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la Politique de la Ville, une attention particulière doit être portée à la prise en compte, dans les projets, de l'égalité femmes/hommes dont, entre autres, les démarches d'identification et d'évaluation.

II. Les critères d'inéligibilité des projets

Les projets seront rendus inéligibles dans les cas suivants :

- la thématique retenue ne s'inscrit pas dans cet appel à projets
- le bénéficiaire ne réside pas en quartier prioritaire
- un dépôt de demande de subvention après le 22 mars 2024
- l'incomplétude du dossier

III. Les critères d'éligibilité à l'appel à projets

3.1 Les porteurs de projets

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes...), est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Pour obtenir une subvention, le porteur de projet doit avoir un objet d'intérêt général, avoir un fonctionnement démocratique et respecter les règles de transparence financière. La capacité administrative et financière de la structure est un élément essentiel dans l'appréciation et la sélection des projets.

3.2 Les projets

Les projets doivent, pour être éligibles :

- être construits en articulation/en complément et non en doublon, avec les services publics de droit commun

- présenter la mobilisation du droit commun et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions
- porter sur des actions spécifiques non incluses dans le budget de fonctionnement général du porteur
- répondre aux objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets et mesurables
- cibler les habitantes et habitants des quartiers prioritaires
- concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s)
- respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV ;
- se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 (soit sur l'année civile en dehors des vacances scolaires, soit en période de vacances scolaires, soit sur l'année complète). Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile. Un calendrier de programmation devra accompagner le projet en vue d'une meilleure coordination sur les QPV, précisant les jours/périodes de permanences ou d'interventions, les périodes de fermeture de la structure...
- identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges et adresses à minima), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires)
- prévoir de renseigner les différentes évaluations, de mesurer les indicateurs attendus et de retourner une synthèse/analyse des questionnaires d'évaluation des bénéficiaires.

Toute communication publique sur les actions financées au titre de la Politique de la Ville, Quartiers d'été, TFPB, VVV et FPH devra faire mention de la participation financière de DPVa et/ou de l'Etat.

3.3 Les axes prioritaires et actions à privilégier dans les candidatures de l'appel à projets :

Il y a 5 axes prioritaires déclinés en orientations, objectifs et propositions d'actions :

1. Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi au sein des QPV
2. Renforcer la sécurité et tranquillité publique
3. Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, le sport et la culture
4. Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires
5. Contribuer au développement des quartiers prioritaires en associant pleinement les citoyens

Ces axes intègrent les thématiques suivantes :

- le vivre ensemble, les valeurs de la République et l'amélioration du cadre de vie
- l'accès à l'emploi et la levée des freins
- la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et le décrochage scolaire
- la promotion de la santé et la pratique sportive
- l'accès à la culture.

Contribuer au développement des quartiers prioritaires en associant pleinement les citoyens

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Intégrer le contrat "Engagements Quartiers 2030" en Dracénie dans le projet de territoire	Faire de la Politique de la Ville un laboratoire d'expérimentations à visée de diffusion territoriale globale	Sensibiliser/Former les élus communaux et intercommunaux à la politique de la ville notamment par des échanges avec des intercommunalités en Région Sud Déployer des actions initiées en QPV sur des territoires en Dracénie hors QPV
Développer la participation citoyenne	Assurer une comitologie et une méthodologie structurées partagées et animées tout au long du contrat	Développer l'animation du contrat avec les citoyens résidant et travaillant dans les QPV Ecrire la feuille de route de la co-construction en ayant notamment recours à un appui méthodologique Favoriser la réunion libre de groupes d'habitants
		Observation et évaluation pour le suivi du contrat de ville

Renforcer la sécurité et tranquillité publique

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Apaiser les relations avec les jeunes des quartiers	Développer une offre à destination des jeunes des quartiers	Créer un guichet unique à destination de la jeunesse (comme les guichets uniques handicap) pour fluidifier le partenariat et l'interconnaissance entre les acteurs de la jeunesse pour mieux les rediriger quand ils ont des problématiques Créer des lieux de vie et de socialisation pour les jeunes : face à la faiblesse de l'offre de loisirs à destination des jeunes, mettre à disposition un local pour les jeunes, les encadrer et leurs donner des reponsabilités en s'appuyant sur des jeunes volontaires (sur le même style que les collettes). Juste un créneau horaire pour faire du foot le soir serait déjà une grande avancée
	Articuler et compléter l'offre de prévention auprès des jeunes, notamment auprès de la nouvelle génération (5-11 ans)	Intervenir de plus en plus tôt auprès des 13-15 ans et renforcer la prévention dès les premiers signes de décrochage, notamment par le dialogue Développer et imaginer des actions de

Remettre de la convivialité et de la présence humaine quotidienne dans les quartiers		<p>prévention pour les adolescents notamment autour de la santé : accès aux droits, santé engins motorisés, addictions à l'alcool, consommation de drogues au volant, addictions aux écrans, hygiène de vie et alimentation. Et notamment des actions de prévention dédiées aux jeunes adolescentes et femmes (santé hygiénique et menstruelle, contraception...)</p> <p>Initier des actions en faveur de la lutte contre le cyberharcèlement</p>
	Rapprocher les jeunes des forces de l'ordre	<p>Dupliquer le dispositif Raid Aventure au Muy</p> <p>Renforcer les interventions de la police nationale , notamment autour de son image auprès des jeunes dès le primaire, sur la découverte des métiers (PN et PM) dans le cadre des CLSPD</p> <p>Mettre à disposition un local dans le quartier les collettes que la PM investirait avec des ateliers et actions en direction des jeunes (pour entrer dans l'environnement des jeunes et tisser un lien de confiance avec eux</p>
	Agir pour la sécurité et la tranquillité publique dans les espaces publics	<p>Renforcer les ilotages sur les QPV de draguignan, assurer la présence de travailleurs sociaux sur des plages horaires élargies, l'occupation/animation et présentiel terrain en fin de journée</p> <p>Sécuriser les abords des écoles en diminuant les vitesses pratiquées par des aménagements (ou créant une rue aux écoles ?), créant des espaces propices à la discussion devant l'école (bancs, espaces verts, etc.)</p>
	Renforcer les actions de GUSP dans les quartiers	<p>Réaliser chaque semestre un diagnostic en marchant dans chacun des 3 quartiers</p> <p>Initier des réunions thématiques</p>

Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi au sein des QPV

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Soutenir les jeunes et adultes dans leurs parcours d'insertion professionnelle	Favoriser l'emploi dans les QPV grâce à un meilleur recours à l'offre du service public de l'emploi	<p>Partager entre tous les partenaires la connaissance du diagnostic fin des publics en recherche d'emploi issus des QPV</p> <p>Définir une feuille de route collective sur la base du diagnostic partagé et mettre en place un suivi de cohorte(s)</p>

	Favoriser l'orientation vers les emplois d'avenir et les secteurs et métiers en tension	<p>Sensibiliser les collèges et lycées sur les métiers d'avenir pour favoriser l'orientation vers ces emplois</p> <p>Favoriser l'orientation vers les secteurs et métiers en tension par des immersions/mises en situation en milieu professionnel</p> <p>Elargir les perspectives d'orientation professionnelle des femmes en recherche d'emploi en portant à connaissance les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat, les besoins dans les métiers en tension, les trajectoires dans les métiers d'avenir</p>
Rapprocher le monde de l'entreprise, les structures associatives, les quartiers et le service public de l'emploi	Encourager l'emploi local via les clauses sociales d'insertion	<p>Inscrire et intensifier les clauses sociales et environnementales d'insertion dans les marchés publics</p> <p>Assurer une mission d'animation et de facilitation des clauses sociales d'insertion (communication notamment)</p>
	Innover et renforcer les démarches d'aller-vers pour (re)mobiliser les publics	<p>Renforcer la coordination et l'immersion dans le monde de l'entreprise (action découverte des métiers / Cordées de la Réussite)</p> <p>Agir en faveur de l'entrepreneuriat et soutenir les futurs créateurs d'entreprises issus des QPV ou qui s'installent en QPV</p> <p>Développer l'accueil au sein des Maisons France Services et les permanences Formations FLE, pour travailleurs handicapés, organiser des événements thématiques au coeur des QPV</p>
	Renforcer la proximité et les permanences pour démultiplier les rencontres jeunes/employeurs	Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion et développer des points de communication partagés et collectifs en direction des habitants, dans des formats décontractés et thématiques (ex les stades vers l'emploi France travail en lien avec les Fédération de sport)
Renforcer la levée des freins à l'insertion professionnelle	Développer et renforcer les modes de garde et d'accueil des enfants	<p>Instaurer plus de souplesse dans les critères d'accessibilité des centres de loisirs / centres aérés pour lever les freins à l'insertion relatifs au mode de garde : places en centre aéré, cantine...</p> <p>Encourager le développement de places en crèches AVIP (projet AVIP en centre ancien) ou de micro crèches</p>
	Développer une offre de mobilité adaptée aux spécificités des publics des QPV, au sein des quartiers et inter-	Travailler sur la levée des freins psychologiques à la mobilité et aux modes alternatifs, favoriser l'emprunt des transports en commun, du covoiturage, du vélo et de la marche

	quartiers	<p>Faire connaître et faciliter l'accès aux aides à la mobilité : apprentissage du permis, proposer un atelier sociolinguistique combiné à l'apprentissage du code de la route ; ainsi que porter à connaissance les applications mobilité du territoire (Dracénie mobilité pour l'information en temps réel du réseau et taxi Pss achats de titres en ligne..)</p> <p>Développer les garages solidaires, location avec tarification sociale, notamment de 2 roues</p> <p>Faciliter l'accès des salariés à leurs lieux de travail dans et hors DPVa : d'une part en rendant l'offre de transports en commun plus lisible. (ex. d'action : un titre de transport harmonisé entre les réseaux des différents territoires ou articulation de deux réseaux différents pour desservir des points d'intérêts - <i>Le Muy <-> Fréjus/Saint-Raphaël pour rejoindre l'agence Pôle emploi</i> - et d'autre part en proposant une offre de bus adaptée aux salariés en horaires décalés, potentiellement mutualisée entre les entreprises d'un même bassin d'emploi (ex zone des Breguières) ; développer le covoiturage entre salariés notamment avec les jeunes ou nouveaux arrivants pour faciliter l'accès aux lieux de travail (en prenant appui sur le forfait mobilité durable)</p>
--	-----------	---

Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, le sport et la culture

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Renforcer la lutte contre les inégalités d'apprentissage	Lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme, les inégalités d'accès au digital	Identifier les publics au sein des entreprises, des familles... par les opérateurs et les orienter/ mettre en lien avec des formations, ateliers Formation des publics
	Améliorer les conditions et l'environnement d'apprentissage pour la réussite de chaque élève	Schématiser le process d'identification, accompagnement et de coordination, autour des décrocheurs Ecriture de la feuille de route partenariale de lutte contre le décrochage scolaire Développer un tutorat des lycéens avec des collégiens ou étudiants avec des enfants, à l'instant de ce qui se fait sur Saint Hermentaire

		Ouvrir de nouveaux espaces calmes dédiés à l'aide aux devoirs ou la réalisation de devoirs en autonomie / élargir les horaires existants
	Assurer un accompagnement socio éducatif auprès des parents/ développe les actions de soutien à la parentalité	<p>Renforcer les ateliers socio Linguistiques à destination des parents et les dispositifs comme le Café des parents porté par la médiathèque (1 fois par mois à Draguignan et au Muy), en complément du FLE</p> <p>Renforcer les actions de formation des parents à éduconnect et Pronote</p> <p>Poursuivre le projet de la médiathèque de soutien à la parentalité pour les publics éloignés de la lecture et du livre (dans le cadre d'un AAP sur la lecture dans les QPV), participe à l'estime de soi et inciter les familles à chercher d'autres familles...dispositif national avec une coordination pendant 2 ans, conventionné par la DRAC</p> <p>Accompagner le réseau des acteurs de soutien à la parentalité pour toucher davantage de publics et de parents (objectif de monter un programme d'actions commun)</p> <p>Développer des actions de prévention avec les enfants et leurs parents : addictions aux écrans, la relation enfants-parents, relation entre enfants de la fratrie, inégalités de genre, lutte contre les discriminations.</p>
Faire du sport et de la culture un levier de prévention et d'inclusion, notamment pour les jeunes	Renforcer le travail de prévention auprès des jeunes de 11-15 ans, et notamment des jeunes adolescentes au travers du sport	<p>Favoriser la création d'espaces d'activités en lien avec le sport, le numérique, sur la commune du Muy</p> <p>Ouvrir des lieux pour la pratique sportive après l'école/en horaires décalés</p>
	Amplifier les dispositifs sportifs et culturels en dehors du temps scolaire	<p>Développer la pratique du sport au féminin</p> <p>Faire connaître / développer la communication sur le panel d'aides financières pour les activités sportives et culturelles (mieux flécher les aides et dispositifs facilitant l'achat de licences sportives...)</p> <p>Renforcer la découverte et la pratique de sports innovants</p> <p>Soutenir les réflexions autour de la santé culturelle, face à la détérioration du lien entre les parents et leurs enfants 0-3 ans (dans le cadre de la nouvelle politique nationale des 1000 premiers jours)</p>

Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'actions
Favoriser les mobilités intra et inter quartiers	Sécuriser les déplacements et développer les mobilités actives (marche et vélo) et poursuivre la politique de résidentialisation en maintenant le lien social et en créant les conditions du bien vivre ensemble	Développer les mobilités douces sur le quartier et jusqu'au centre ville de Draguignan Revoir le schéma de circulation actuelle pour sécuriser les déplacements (reproductibles aux autres quartiers éventuellement)
Accompagner les transitions numériques	Accompagner les publics dans leurs usages numériques	Intensifier la sensibilisation et renforcer les ateliers numériques à destination du public des parents et des seniors Aller-vers : visite au domicile et médiateur travaille sur site ou à domicile avec son ordinateur Renforcer l'accompagnement des locataires avec l'outil de simulation d'aide en ligne KLARO Former le personnel à l'accueil de personnes ne maîtrisant pas la langue . Signature charte avec le Département pour avoir accès à un ordinateur au sein d'associations : former des accompagnants à l'outil numérique
Améliorer la qualité du cadre de vie / bien-vivre dans les quartiers	Imaginer et créer des tiers lieux de proximité sur les quartiers	Imaginer et expérimenter des actions et/ou lieux d'approche globale, de mise en lien et de facilitation (numérique, intergénérationnel...)
Améliorer la qualité du cadre de vie / bien-vivre dans les quartiers	Participer au développement d'une sobriété énergétique	Faciliter l'accès aux aides administratives et aux médiateurs de l'énergie pour « faire naître une conscience écologique » via l'installation d'espaces relais et d'information au sein des quartiers (Maison France Services va accueillir une permanence à l'essai) Précarité énergétique des locaux associatifs et auprès des particuliers Service CESF du CD travaille autour du 0 gaspi et des économies d'énergies (avec kit dédié) Réflexion également sur les circuits courts par le CD (CAP-aide d'urgence)

Faire du centre commercial et espaces alentours un lieu ressource et renforcer ce pôle d'attraction	
Créer des équipements sportifs ou une aire de multisports	Engager des travaux de rénovation et de remise à niveau en termes de sécurité du city stade
Lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres Poursuivre l'action en faveur de la lutte contre l'habitat indigne (permis de louer...)	CAF: conseillère thématique logement rencontre les collectivités sur les sujets liés à la lutte contre l'habitat indigne (dans le cadre de la CTG)
Apaiser et renaturer les quartiers et poursuivre la sensibilisation des habitants des QPV aux écogestes	<p>Renforcer les actions de sensibilisation à la propreté dans les résidences et dans les quartiers (déchets/colonnes de tri, encombrants, entretiens espaces verts, mobiliers urbain, déjections canine...)</p> <p>Favoriser la prévention contre les nuisances sonores</p> <p>Promouvoir et poursuivre les actions en faveur de la biodiversité, pour les enfants au sein des écoles, ALSH (ambassadeurs du tri, du développement durable...)</p> <p>Renforcer la sensibilisation et les formations aux écogestes : activités à mettre en place en lien avec des associations : ateliers thématiques ciblés sur la réutilisation, thématique atelier, art plastique...</p> <p>Promouvoir l'agriculture urbaine</p> <p>Multiplier les espaces verts, volet espaces publics dans le cadre du programme « Action cœur de ville » (square Anne franck, butte de l'horloge, placettes)</p> <p>Renforcer la complémentarité du Contrat de ville avec les programmes Action cœur de ville et Petites Villes de demain, pour mieux cibler les publics très précaires et isolés, notamment en créant des jardins partagés</p>

3.4 L'évaluation des actions

Chaque projet fera l'objet de la remise, par l'opérateur, de :

- Un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires qu'il devra remettre au moment du dépôt du dossier
- Une évaluation individuelle ou collective auprès des bénéficiaires de l'action à remettre au plus tard la deuxième quinzaine de janvier 2025
- un bilan au 30/09/2024
- la fiche d'évaluation annuelle au moment du dépôt du dossier et le dossier cerfa 15059*02 compte rendu financier de subvention au plus tard six mois suivant la clôture de cet exercice ou avant tout renouvellement d'une demande (sans empêcher de déposer une nouvelle demande).

L'équipe projet Dracénie Provence Verdon agglomération/Etat pourra procéder à des observations/évaluations in situ. Les candidats retenus s'engagent à permettre ces visites terrain ainsi qu'à participer aux rencontres, réunions et groupes de travail réguliers qui seront proposés.

3.5 Le calendrier prévisionnel de programmation

Dépôt des dossiers complets	Du 20 Février au 22 Mars 2024
Instruction des dossiers	Du 18 Mars au 12 Avril 2024
Comité de lecture/Comité technique	Entre le 15 et 19 Avril 2024
Comité de pilotage	Entre le 13 et 17 Mai 2024

Les dossiers déposés après la date limite de retour ne seront pas examinés.

Les opérateurs s'engagent à se rendre disponible durant la période d'instruction des dossiers pour compléter celui-ci et le cas échéant en faire une présentation orale aux partenaires financeurs.

Les dates annoncées sont susceptibles de faire l'objet d'une modification.

Le détail des modalités de candidature est présenté dans le **guide pratique**.

IV. Les critères d'appréciation des projets

4.1 Critères qualitatifs des projets

Afin d'apprécier la qualité des projets, les dossiers éligibles sont examinés au regard des critères croisés ci-après :

- Caractère innovant
- Valeur ajoutée / non substitution / non redondance par rapport au droit commun
- Caractère spécifique versus fonctionnement global et missions statutaires déjà existantes
- Pertinence
- Articulation / complémentarité / cohérence avec le partenariat local et les dispositifs existants
- Coordination / lien / partage avec les adultes relais, les conseils citoyens et le partenariat local
- Plan de communication auprès des publics cibles
- Nombre de bénéficiaires ciblés / touchés par l'action

En cas de renouvellement d'action, des critères additionnels sont analysés :

- Prise en compte des points d'amélioration indiqués par l'équipe opérationnelle
- Bilan quantitatif et qualitatif.

Ces critères généraux doivent permettre aux opérateurs d'établir une présentation rigoureuse et détaillée de leur projet. Les candidats veilleront notamment à ce que le contenu de la demande de subvention corresponde à la fiche de synthèse en annexe et à ce qu'aucun champ ne soit oublié.

4.2 Critères financiers des projets

- Coût détaillé de l'action (budget prévisionnel) ;
- Charges (indirectes/de fonctionnement) spécifiquement liées à l'action ;
- Part des co-financements / saisine d'appels à projets complémentaires ;
- Non substitution / non redondance avec les financements de droit commun ou les dispositifs annexes ;

Toute pièce justificative pour l'examen du dossier pourra être demandée (factures fluides, conventions/baux, fiche de paie...).

Les financements seront alloués dans la limite des fonds disponibles et aucune action ne fera l'objet d'une reconduction systématique. L'aide publique intercommunale ne pourra dépasser 80% des dépenses éligibles retenues.

V. Actions quartiers d'été 2024

En 2024 l'appel à projets Quartiers d'Été se calque sur la même temporalité de dépôt que l'appel à projets politique de la ville

Objectif : Proposer tous les jours durant les mois de juillet et d'août une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, que ce soit en pieds d'immeubles, au sein même des quartiers, ou en dehors.

Le ministère de la Ville et du logement reconduit l'opération Quartiers d'été en 2024, dans la mesure où il constitue un levier d'émancipation et de découverte, notamment en direction des jeunes.

En 2023, 87 actions ont été organisées dont 11 séjours, 13 093 habitants ont participé à au moins une journée d'activités dont 5 944 filles ou femmes et 7 028 jeunes (0/25 ans).

Déclinée localement, l'opération Quartiers d'été 2024 repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Avec une orientation forte sur l'offre proposée au public des 12-25 ans, les activités favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes, les rencontres et activité inter-quartiers, les activités en soirée, les week-ends et en août et les séjours.

5.1 Critères déligibilité des projets

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- favoriser les activités intergénérationnelles et familiales
- promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté
- prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités spécifiques de mobilisation des publics féminins
- sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

5.2 Modalités de dépôt

Le dépôt des dossiers s'effectue de manière entièrement dématérialisée sur le portail DAUPHIN, au plus tard le 22 mars 2024 (minuit). Passé ce délai, les dossiers ne seront plus pris en compte.

L'accès au Portail DAUPHIN pour saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel de l'ANCT : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les demandes de subvention devront être saisies dans Dauphin, sous la rubrique **HORS CONTRAT DE VILLE** et libellées sous l'intitulé : **QUARTIERS d'ÉTÉ - 2024 -titre de l'action.**

Les besoins de financement doivent être exprimés auprès de l'État en sélectionnant dans la rubrique relative au budget du projet , la ligne 74 (État) :

83 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le dossier de demande de subvention, devront en outre être impérativement renseignés les items suivants :

- Commune(s) concernée(s) ,
- QPV concerné(s),
- Dénomination de l'action,
- Public cible (jeunes, adultes, familles, seniors),
- Thématique (sport, culture, séjours, Europe, continuité éducative, esprit critique, soutien à la parentalité, santé, nature en ville, insertion professionnelle, entrepreneuriat, argent de poche, numérique, mobilité, inter- quartier/ intergénérationnel, participation citoyenne, liens population-institutions)
- Objectif(s),
- Nombre de bénéficiaires potentiels (prévisionnel).

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, sur le plan technique, dans la saisie de leur dossier sur le Portail DAUPHIN par une cellule d'aide, qui est à la disposition des porteurs :

- par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au 09 70 81 86 94
- par mail : support.p147@experifrance.fr
- en ligne via « Nous Contacter » sur la page d'Accueil de l'Espace Usagers : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/contact-page>

5.3 Communication

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers Quartiers d'été 2024 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...).

- mentionner systématiquement le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire des logos du ministère de la Ville ainsi que de celui des Quartiers d'été 2024.

- communiquer, selon l'accès, via la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

5.4 Evaluation et indicateurs de suivi

Un reporting mensuel sera transmis à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui pilote le programme au niveau central. Les porteurs de projets ayant été subventionnés au travers des Quartiers d'été 2024 seront sollicités pour un bilan qualitatif dès la fin de réalisation de l'action.

Pour toute demande de renouvellement d'actions 2023 sur 2024 dans le cadre de « Quartiers d'été 2024 », le bilan 2023 définitif devra avoir été saisi sur DAUPHIN, dans le module « justification » dès son ouverture. Les demandes de report d'action ou la mention des actions non réalisées seront effectuées via ce même module.

VI. Identification des domaines d'intervention du dispositif « Ville Vie Vacances »

Le programme « Ville Vie Vacances » contribue à la prévention de l'exclusion, à un égal accès aux loisirs éducatifs, aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

6.1 Les publics et les territoires bénéficiaires

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité filles/garçons, les projets qui reposeront sur une offre d'activités assurant une mixité effective seront privilégiés. Un seuil minimum de 45 % de la part des jeunes filles dans les projets est un objectif réaffirmé par l'ACSE.

6.2 Les périodes

L'ensemble des vacances scolaires, particulièrement et prioritairement durant la période estivale.

6.3 Les actions éligibles

Le programme VVV n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires. Les actions soutenues porteront sur les axes suivants :

- L'ouverture au monde extérieur : sorties et séjours en dehors du quartier de résidence des jeunes, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements notamment culturels ;
- Les actions à « contenu citoyen et civique » : meilleures connaissances des institutions de la République, acquisition des règles de vie collective, promotion des comportements civiques, approfondissement du sens de l'engagement ;
- Les travaux d'utilité sociale : stages ou chantiers éducatifs jeunes basés notamment sur la réhabilitation ou sur l'entretien d'espaces ou d'équipements.

Les actions devront respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs.

Ces actions devront favoriser chez les jeunes la prise de responsabilité, et mettre en valeur des notions telles que le respect, la citoyenneté, la tolérance, l'engagement et l'éducation à l'environnement durable. L'implication des parents dans la préparation et le suivi des activités.

L'aide financière du CGET est un complément et doit permettre de faire face aux dépenses spécifiques liées aux particularités du dispositif. Les co-financements sont obligatoires, une action déjà soutenue sur les crédits du CGET dans le cadre des contrats de ville ne sera pas financée sur le dispositif.

VII. Identification des domaines d'intervention du dispositif « Fonds de participation des habitants »

Le Fonds de participation des habitants (FDPH) permet de financer des projets ponctuels qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectifs :

- donner les moyens aux habitants, constitués ou non en association, de participer à la vie de leur quartier ;
- construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier ;
- améliorer le cadre de vie ;
- développer des échanges intergénérationnels entre les habitants.

VIII. Actions au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'abattement de la TFPB est fondé sur le constat que le coût de gestion est plus important dans les QPV pour les bailleurs sociaux que sur le reste de leur parc locatif.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer leurs interventions au travers d'actions relevant des axes suivants (8 axes avec 31 actions listées de façon exhaustive par l'accord-cadre) :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants / épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- **Animation, lien social, vivre ensemble**
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un outil au service des habitants des quartiers politique de la ville. Ainsi la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville.

Un diagnostic partagé territorial annuel (diagnostic en marchant) par résidence et par bâtiment sera réalisé par l'ensemble des partenaires signataires de la convention d'utilisation de la TFPB. Il permettra d'identifier les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics. Sur la base du diagnostic les bailleurs sociaux et les partenaires signataires élaboreront un programme d'actions annuel par quartier.

Les actions dédiées à l'animation, le lien social et le vivre ensemble seront intégrées dans l'appel à projet annuel de la politique de la ville.

Un comité de suivi opérationnel animé par la chargée de mission logement assurera la gestion du programme d'actions, notamment un suivi trimestriel des pièces justificatives. Les comités techniques et de pilotage du contrat de ville intégreront un volet TFPB, avec intégration des demandes dans les tableaux de programmation.

Les porteurs devront donc sur la plateforme DAUPHIN :

- déposer les demandes au titre de la politique de la ville, même si le financement est demandé uniquement en TFPB : *dans la partie "informations générales", sélectionner le contrat de ville DPVA, dans la partie relative au budget prévisionnel de l'action -colonne recette - sélectionner dans la rubrique 74 – Subventions d'exploitation – Ligne Etat : 83-ETAT-POLITIQUE DE LA VILLE. Indiquer sur cette ligne le montant global sollicité (Etat, collectivité, TFPB). Afin que chaque financeur puisse avoir accès à l'ensemble des demandes déposées sur DAUPHIN, il est également demandé au porteur de mettre 1€ sur la ligne « intercommunalité », 1€ sur « commune »*
- décrire de manière précise dans son action et dans le budget, si un cofinancement TFPB est sollicité.

IX. Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'État dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ».

En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » diffusé par le cabinet du Préfet du Var.